



---

Session plénière à Strasbourg du 8 au 11 mars 2010  
N°63

---

## **Droits des consommateurs et réseau Solvit**

Dans un rapport sur la protection des consommateurs, le Parlement européen recommande aux Etats membres de mettre en place un médiateur spécifiquement dédié aux consommateurs pour la résolution des litiges. Les députés y invitent également la Commission à donner suite le plus rapidement possible à son Livre vert sur les recours collectifs pour les consommateurs.

SOLVIT est un réseau de résolution de problèmes qui résultent de la mauvaise application de la législation du marché intérieur par les autorités publiques. Il existe un centre SOLVIT dans chaque État membre de l'UE (ainsi qu'en Norvège, en Islande et au Liechtenstein). Les centres SOLVIT peuvent contribuer à traiter les plaintes émanant à la fois des **citoyens** et des **entreprises**. Ces centres font partie de l'administration nationale et s'engagent à fournir des solutions dans un délai maximum de dix semaines. Les services fournis par SOLVIT sont gratuits. [A l'occasion de la présentation du rapport 2009 du réseau Solvit, je suis intervenue en session plénière pour souligner l'efficacité de Solvit, instrument trop souvent méconnu. J'ai déploré les faibles moyens financiers et humains accordés à ce réseau en France ce qui entraîne des délais de traitements très supérieurs à ceux fixés par la législation.](#)

## **Résolution sur la tempête Xynthia**

Dans cette résolution, les députés prônent l'utilisation du Fonds de solidarité de l'Union européenne pour aider les Etats victimes de la tempête Xynthia et des inondations à Madère. Ils appellent également les Etats membres à cesser de bloquer la réforme de ce fonds. [En séance plénière, j'ai souhaité que la présidence espagnole débloque cette situation afin d'améliorer l'efficacité du système. J'ai demandé à la Commission « d'accorder un accroissement exceptionnel des cofinancements par les fonds régionaux FEDER et FSE en faveur des régions affectées, dans des délais très brefs afin de permettre la relance de l'économie estivale. Ces aides ne doivent pas servir à reconstruire en commettant les mêmes dramatiques erreurs environnementales et urbanistiques, mais de manière réfléchie, afin de prévenir autant que possible la réédition de tels drames. »](#)

## **Stratégie économique UE 2020 : Pas de financement de l'UE en l'absence de résultats**

La stratégie UE 2020 devrait se concentrer sur la réduction du chômage, une meilleure coordination des politiques économiques et une gouvernance renforcée comportant des règles contraignantes. Dans une résolution, les Députés demandent à la Commission de proposer de nouvelles mesures, ainsi que des sanctions à l'encontre des Etats-membres qui ne mettraient pas en œuvre la stratégie Europe 2020 et des incitations au profit des Etats les plus scrupuleux dans l'application du plan établi collectivement.

Le Parlement se félicite de la décision du Conseil européen de définir un nombre limité « d'objectifs plus clairs et plus réalistes, qui soient plus quantifiables. ». Les Députés demandent que la Commission mette davantage l'accent sur le soutien aux PME car ce sont les structures les plus créatrices d'emplois, et maintienne l'objectif d'investir 3% du PIB en recherche et développement.

## **Moins de bureaucratie pour les petites entreprises**

L'UE compte 4 millions de petites entreprises (moins de 1 million de chiffres d'affaires et un effectif inférieur à 10 salariés) soumises à des règles de déclaration comptable en vertu des directives européennes. Le Parlement a adopté une résolution demandant qu'elles soient dispensées de l'obligation d'établir des comptes annuels ce qui pourrait alléger leurs charges d'exploitation d'environ 1500 euros chaque année. [J'ai voté contre cette résolution. Si pour les très petites entreprises la simplification des formalités comptables est nécessaire. Pour les PME, le manque de transparence comptable dégraderait la confiance, ce qui serait une source d'insécurité pour les tiers \(clients, fournisseurs, administrations, banques...\). Elle restreindrait notamment l'accès au crédit pour ces PME et le soutien rapide des pouvoirs publics en cas de difficulté.](#)

## **Journée internationale des femmes : combattre la violence sexiste**

Le président du Parlement européen a ouvert la session avec une déclaration commémorant la 99<sup>ième</sup> célébration de la journée internationale des droits de la femme. Les députés ont souligné l'importance de la poursuite de la lutte contre les violences sexistes. Le combat contre les violences subies par les femmes est l'une des priorités de la présidence espagnole.

## **Renforcer la légitimité démocratique de la politique étrangère et de sécurité de l'UE**

Les députés estiment que l'Union doit développer une autonomie stratégique en matière de politique étrangère, de sécurité et de défense. Avec l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne, les députés soulignent la nécessité d'accroître la légitimité démocratique des activités de la politique étrangère et de sécurité commune (PESC), notamment par une consultation systématique du Parlement européen avant le lancement des missions de sécurité et de défense commune (PSDC) et la nomination aux principaux postes du Service européen de l'action extérieure (ambassadeurs de l'UE, diplomates). Les députés ont soutenu l'idée de la mise en place d'un Conseil de la défense, au sein du Conseil des affaires étrangères, qui serait composé des ministres de la défense, ainsi que celle d'un centre d'opérations permanent placé sous la supervision du Haut représentant aux affaires étrangères. Le Parlement a également recommandé la mise en place d'une Académie de l'action extérieure européenne.

## **Investir dans le développement des technologies économes en CO2**

En octobre 2009, la Commission a présenté le plan stratégique pour les technologies énergétiques (Plan SET) qui prévoit des actions concrètes en faveur de la recherche dans le domaine des technologies énergétiques à faibles émissions de CO2 afin de satisfaire à l'objectif de réduction de 20% des émissions de gaz à effet de serre à l'horizon 2020. Il s'agit d'un plan d'investissement accompagné de feuilles de route technologiques pour son application. Au cours des 10 prochaines années, le besoin d'investissement public et privé se décline à travers les budgets consacrés aux 6 initiatives industrielles européennes suivantes :

- 6 milliards d'euros pour l'énergie éolienne;
- 16 milliards d'euros pour l'énergie solaire;
- 2 milliards d'euros pour les réseaux électriques;
- 9 milliards d'euros pour la bioénergie;
- 13 milliards d'euros pour le piégeage et le stockage du carbone (CSC);
- 7 milliards d'euros pour la fission nucléaire;
- 5 milliards d'euros pour l'initiative technologique conjointe (ITC) sur les piles à combustible et l'hydrogène.

Dans une résolution, les députés se sont félicités du plan SET. Cependant, ils estiment que les moyens communautaires, publics et privés qui lui sont alloués doivent être renforcés. En effet, ces technologies ont un grand potentiel en terme de création d'emplois et de revenus supplémentaires. Elles contribuent, en outre, à la compétitivité de l'économie européenne tout en réduisant notre dépendance énergétique.

Enfin, l'accès aux subventions et prêts publics doit être facilité pour les PME qui innovent dans les technologies à faible émission de CO2 car ces structures ont un très fort potentiel de croissance.